

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le vendredi 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 068/2011 : "réserve parlementaire : subvention pour des jeux extérieurs des écoles", [voir "2010/057"].

AMENAGEMENT DE JEUX EXTERIEURS DANS LES ECOLES ET SKATE-PARC.

M. RAGU présente le rapport.

A l'instar de l'année dernière, il est possible de solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une réserve parlementaire (dans la limite de 50% du montant hors taxes de l'opération). Certains jeux de nos écoles maternelles apparaissent obsolètes.

Dans cette perspective, des devis ont été recherchés, faisant apparaître un coût moyen de ces acquisitions à 12 000 € HT.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil de délibérer afin de solliciter une subvention exceptionnelle de l'ordre de 6000 € HT

M. HERVOIR trouve que la somme de 12.000 € n'est pas excessive.

M. BOURGEOIS précise que ce sont des jeux qui sont régulièrement remis aux normes, ils sont en bon état et ne nécessitent pas un renouvellement complet. Le Skate-parc, quant à lui, nécessite le remplacement de certains équipements

Mme BATREAU précise que, dans chaque école, un jeu a été remplacé cet été.

M. GLEYZE demande si c'est la Commune qui sollicite la réserve parlementaire.

M. BOURGEOIS répond que ce sont les Parlementaires, spontanément, qui en font bénéficier certaines Communes.

Considérant la nécessité de pourvoir au changement de jeux extérieurs dans les écoles maternelles et le Skate-Parc,

Considérant le projet d'acquisition estimé à 12 000 € HT environ,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,
DECIDE du changement de jeux extérieurs dans les écoles maternelles et le Skate-Parc pour un montant estimé à 12 000 € HT,

SOLLICITE une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une réserve parlementaire pour réaliser en 2012 l'opération sus-visée.